

Intervention du Luxembourg à l'occasion du segment de haut niveau UNISPACE+50 (20-21 juin 2018)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre éléction en tant que Présidente du CUPEEA, et également de remercier Madame di Pippo et tout le Bureau des Nations Unies pour les Affaires spatiales pour l'excellente préparation et organisation de cet événement. Au cours de 50 ans d'activités spatiales des Nations Unies, il s'est avéré que l'espace extra-atmosphérique est un domaine où la coopération internationale est particulièrement importante, car il s'agit de créer la sécurité juridique pour des activités qui se produisent en-dehors des territoires nationaux, d'assurer un comportement responsable de tous les acteurs, mais aussi de faire avancer la science et de nombreuses activités économiques pour le bienfait de l'humanité.

Le Luxembourg se félicite de l'endossement du projet de résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies en vue de ce segment de haut niveau du Comité. Nous espérons que les travaux sur l'élaboration de l'Agenda 2030 pour l'Espace pourront commencer très prochainement et que nous réussissions à finaliser l'Agenda grâce au volume important de travail accompli au fil des dernières trois à quatre années en amont de UNISPACE+50. Le Luxembourg est convaincu que ces travaux représentent une excellente base sur laquelle la communauté internationale pourra établir un agenda ambitieux et au niveau des attentes de tous les Etats membres au sein de la communauté internationale.

Aujourd'hui nous abordons une nouvelle ère dans l'utilisation de l'espace. La transition vers l'utilisation des technologies numériques ouvre de nouvelles perspectives, dans le domaine spatial comme dans tant d'autres. Le recours à la robotique, à l'intelligence artificielle et aux ordinateurs de haute performance facilite désormais l'accès à l'espace, les activités télécommandées pour des missions menées sans présence humaine ou encore l'exploitation des données recueillies dans l'espace.

Depuis de nombreuses années le Luxembourg participe activement à l'utilisation de l'Espace, et ce notamment en tant que membre de l'Union européenne et de l'Agence spatiale européenne, mais aussi en soutenant les activités menées dans l'espace par ses acteurs privés.

L'aventure spatiale luxembourgeoise a commencé le 11 décembre 1988 avec le lancement par une fusée Ariane du satellite ASTRA 1A destiné à la télévision par satellite en Europe. Depuis lors, l'opérateur de satellites SES a continuellement développé ses activités, et a joué un rôle de pionnier en matière de télévision numérique, de télévision à haute définition et dans de nombreux autres domaines.

L'Etat luxembourgeois entretient des partenariats publics privés avec l'opérateur, notamment en ce qui concerne le projet Emergency.lu qui met à disposition, en coopération avec le Programme alimentaire mondial de l'ONU, un système mondial d'intervention rapide pour rétablir les communications, en cas de catastrophes, dans l'intérêt des services de secours. La dernière intervention d'urgence a eu lieu en Haïti après les dévastations causées par un ouragan. En dehors des urgences, les capacités satellitaires sont également mises à profit pour des missions plus durables, notamment pour connecter des camps de réfugiés dans la région du Sahel.

Les communications par satellite restent aujourd'hui l'activité spatiale la plus intense. Le satellite constitue un vecteur indispensable pour la distribution des chaînes de télévision, et peut jouer notamment un rôle essentiel en cas d'arrêt de la télévision analogique terrestre. Des centaines de millions de ménages de par le monde reçoivent la télévision, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de satellites. De nombreuses entreprises et organismes publics ont recours aux satellites pour leurs communications, et un nombre croissant de ménages ont accès à internet grâce au satellites.

L'opérateur luxembourgeois SES opère également une flotte de satellites en orbite moyenne qui fournit un service comparable à la fibre dans l'espace. De nombreuses îles du Pacifique et d'Océanie ainsi que des villes en Afrique ou en Amazonie ont pu être reliés à l'Internet grâce aux satellites d'O3B. L'Organisation des Nations Unies y a aussi recours pour assurer les communications lors de missions de préservation de la paix.

Les activités spatiales du secteur privé sont cependant en train de se diversifier. De nombreuses initiatives se développent dans le domaine du « NewSpace », avec des « start ups » qui se lancent dans les activités spatiales, en vue de l'exploitation des données récoltées, par exemple par l'observation de la Terre et par l'examen de l'atmosphère terrestre.

Au vu de l'émergence d'une multitude de nouveaux acteurs dans l'espace extra-atmosphérique et les défis qui se présentent par cette évolution, le Luxembourg salue les avancées importantes réalisées au sein du Groupe de travail du Sous-Comité « *Science & Technologie* » dédié à l'élaboration de Lignes directrices sur la Viabilité à Long-Terme des Activités en Outre Espace. Etant donné que l'espace extra-atmosphérique devient de plus en plus occupé, voire contesté, par une panoplie d'acteurs aux objectifs très divers, des Lignes directrices fournissant des orientations de comportement dans l'espace permettent non seulement d'assurer une gouvernance plus complète et plus compréhensible mais également – *nous l'espérons* – d'éviter des conflits. Le Luxembourg soutient pleinement les efforts qui ont été menés au cours des dernières 8 années sur ces lignes directrices et espère qu'ils seront couronnés de succès.

Certains pionniers se lancent aujourd'hui dans l'exploration de l'espace extraatmosphérique dans le but de faire valoir les ressources de l'espace. Le Luxembourg a procédé à l'adoption d'une loi visant à faciliter et à encadrer la réalisation de telles activités. Le Luxembourg se félicite de ce que la communauté internationale se saisisse de ce sujet important. Nous sommes convaincus que l'utilisation soutenable des ressources spatiales est dans l'intérêt de tous. Dans un premier temps, elle facilitera surtout l'exploration-même de l'espace. Evidemment, ces activités devront se faire dans le respect du Traité de l'espace.

En ce qui concerne les traités internationaux des Nations Unies régissant les activités spatiales, le Luxembourg est déjà partie au Traité de l'espace et à la Convention sur la responsabilité. Le gouvernement luxembourgeois vient d'introduire au parlement un projet de loi sur les activités spatiales qui prévoit aussi la mise en place d'un registre national des objets spatiaux. Parallèlement à l'adoption de cette loi, l'adhésion à la Convention sur l'immatriculation sera approuvée. Un projet de loi visant à autoriser l'adhésion à l'Accord sur le sauvetage des astronautes est également en préparation.

Les missions de l'Organisation des Nations Unies, du Bureau pour les Affaires spatiales et du Comité pour l'Utilisation Pacifique de l'Espace Extra-Atmosphérique sont plus que jamais essentielles. Le Luxembourg est content d'avoir rejoint le CUPEEA depuis décembre 2014 et entend continuer à participer de façon constructive aux activités du CUPEEA et de ses sous-comités. Les activités spatiales sont aujourd'hui plus nombreuses et diverses que jamais et cette tendance va encore s'intensifier. Elles ont aussi le potentiel de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable. La participation du secteur privé aux activités spatiales, au-delà du domaine des télécommunications, est un nouvel élément dont il faudra de plus en plus tenir compte à l'avenir. Il est dès lors important de veiller à ce que le cadre juridique

international permette d'encadrer ces activités, sans pour autant devenir un frein à la poursuite de l'exploration de l'espace et au développement de nouvelles activités spatiales.